

OBJET : Avis du SAGYRC sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle des vallons – Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, 27 chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, D. GEREZ, E. SAGE, H. DUVIVIER

Messieurs : F. FORT, J-P. GILLET, D. MALOSSE, J-M. THIMONIER, P. TISSOT, J-C. KOHLHAAS, J. RANC, F. PASTRE, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-C. CORBIN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, S. FERRANDEZ, R. DUMOND, M. CADILLAT, B. PONCET, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : F. PASTRE

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 24 / Voix : 60 sur 109).

Convocation en date du : 19 juin 2025

Nature de l'acte : Domaines de compétences - Environnement (8.8)

Monsieur le Président expose que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), a sollicité l'avis des personnes publiques associées du territoire.

Après analyse des documents transmis par les services au syndicat, le SAGYRC relève que ces derniers :

- Intègrent les différents enjeux liés à l'eau du territoire du SAGYRC, que ce soit :
 - Sa rareté, pour la consommation humaine comme pour les milieux aquatiques,
 - Sa vulnérabilité pour les milieux superficiels comme souterrains,
 - Les risques par ruissellement comme débordement liés aux périodes d'abondance d'eau,
 - Ou encore la biodiversité associée aux milieux aquatiques.
- Font le lien entre ces problématiques et l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique et réalisent des prescriptions ou recommandations adaptées à ce contexte.

En parallèle de ces constats très positifs les services ont noté quelques pistes d'amélioration potentielles du document portant sur la compréhension globale ou encore l'articulation globale du projet.

Aussi, le Président propose au conseil syndical de prononcer un avis favorable sur le document transmis, tout en annexant à cet avis les quelques propositions techniques identifiées par les agents.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5212-16, L.5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-25-00002 du 25 janvier 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat SAGYRC et notamment ses articles 3 sur les compétences de ce dernier et 4-3 sur les modalités de vote,

Vu le dossier de révision du SCoT arrêté par délibération du Comité syndical du SOL du 11 février 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni en date du 7 mai 2025,

Considérant que le projet proposé intègre les différents enjeux liés à l'eau du territoire du SAGYRC,

Considérant que le projet fait le lien entre ces enjeux et l'aménagement du territoire, dans un contexte de changement climatique, et réalise des prescriptions ou recommandations adaptées à ce contexte,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 60 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention :

ARTICLE UNIQUE : DE FORMULER un avis favorable sur le projet de révision de SCOT, arrêté par le SOL en date du 11 février 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 juin 2025 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

